

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DDCT 2. Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à une association (15e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à une association domiciliée ou œuvrant dans le 15^e arrondissement de Paris;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline Véron, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association «Foyer de Grenelle - Centre Social » (20822/2017_07687), 17, rue de L'Avre - 75015 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 0240001, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (15^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO